

Séance extraordinaire du 30 mars 2026

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 30^e jour de mars deux mille vingt-six (30-03-2026) à 19 h au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Jocelyn Isabelle, maire
M. Cédric Bournival, conseiller
Mme Linda Nolet, conseillère
M. Mathieu Ouellette, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère

Mme Line Bélanger, conseillère, et M. Guy St-Arnauld, conseiller, sont absents et à l'extérieur du territoire.

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h) sous la présidence de M. Jocelyn Isabelle, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 2. Mandat – Techni-Consultant inc. – Assistance à l'élaboration et au suivi du Plan municipal de gestion des actifs (PGA-Eau)*
- 3. Mandat – Arrakis Consultants inc. – Assistance à l'élaboration et au suivi du Plan de protection des sources d'eau potable (PPS)*
- 4. Clôture de la séance*

2026-03-090

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Boulanger, appuyée de Cédric Bournival et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 30 mars 2026

2. Mandat – Techni-Consultant inc. – Assistance à l'élaboration et au suivi du Plan municipal de gestion des actifs (PGA-Eau)

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels présentée par la firme Techni-Consultant inc. pour de l'assistance à l'élaboration et au suivi du *Plan municipal de gestion des actifs (PGA-Eau)*, datée du 25 mars 2026;

2026-03-091

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Nolet, appuyée de Mathieu Ouellette et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Techni-Consultant inc. pour de l'assistance à l'élaboration et au suivi du *Plan municipal de gestion des actifs (PGA-Eau)*, pour un montant de 17 400 \$, avant taxes.

Les honoraires seront considérés à même le *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECO) 2024-2028*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Mandat – Arrakis Consultants inc. – Assistance à l'élaboration et au suivi du Plan de protection des sources d'eau potable (PPS)

CONSIDÉRANT le *Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)*;

CONSIDÉRANT que la firme Arrakis Consultants inc. a réalisé l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels présentée pour de l'assistance à l'élaboration et au suivi du *Plan de protection des sources d'eau potable*, datée du 20 mars 2026;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est vu accorder une subvention 31 754,80 \$, soit 70 % sur des dépenses admissibles, d'un montant de 45 364 \$,

2026-03-092

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cédric Bournival, appuyé de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Arrakis Consultants inc. pour de l'assistance à l'élaboration et au suivi du *Plan de protection des sources d'eau potable*, pour un montant de 26 565 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu que la dépense soit pourvue à même la subvention accordée dans le cadre du *PEPPSEP*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

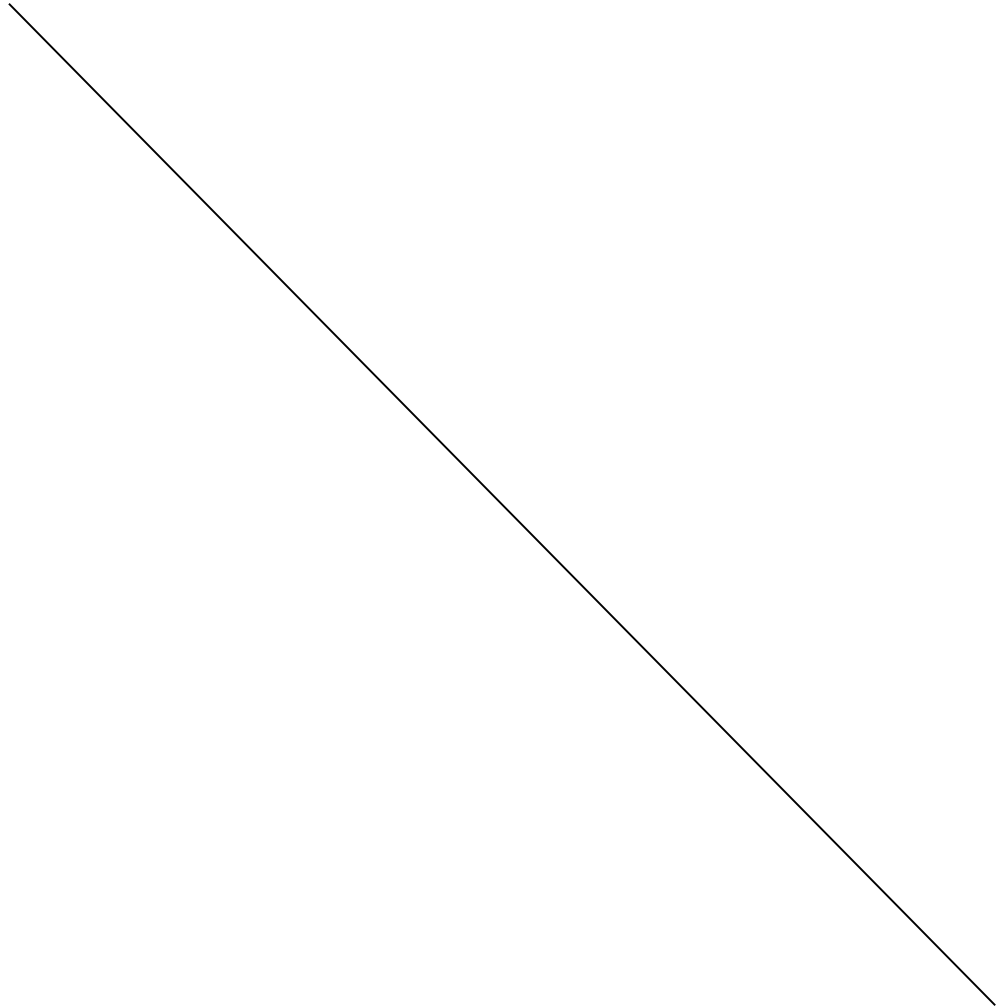
4. Clôture de la séance

2026-03-093

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Mathieu Ouellette, appuyé de Linda Nolet et résolu que la séance soit levée à 19 h 06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 30 mars 2026



Jocelyn Isabelle,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Jocelyn Isabelle, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.